

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création et exploitation d'un forage

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Bonnevalais

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Joël Billard, Président

RCS / SIRET

2 4 2 8 5 2 4 6 5 0 0 0 1 0

Forme juridique

Admin publique générale (8411Z)

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17.d	Forage d'eau potable - volume prévisionnel d'exploitation de 440 000m <sup>3</sup> /an débit de 110 m <sup>3</sup> /h

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage de 40 m de profondeur captant la nappe de la craie.

Le débit de pompage d'essai est de 110 m<sup>3</sup>/h. Le débit d'exploitation est 110 m<sup>3</sup>/h.

Le volume maximum annuel d'exploitation sera de 440 000 m<sup>3</sup>/an.

Le projet ne prévoit pas de travaux de démolition.

## 4.2 Objectifs du projet

La production en eau est actuellement assurée essentiellement par le forage de forage de Méroger et complétée par celui des Prés Nollets. L'eau est traitée à l'usine récemment construite à Méroger.

Afin de compenser la fermeture prochaine du forage de Méroger, pour des raisons d'improtégeabilité et de mauvaise qualité des eaux (décision ARS), une ressource supplémentaire de 110 m<sup>3</sup>/h doit être mise en service pour compenser cette fermeture.

Les besoins exprimés sont de maximum 800 000 m<sup>3</sup>/an, dont 440 000 m<sup>3</sup> produits par le nouveau forage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé à 15 m du forage de reconnaissance Fe1 existant.

Le forage sera réalisé comme suit :

- creusement 970 mm à 14 m, tubage INOX 830/10 mm cimenté sous pression par le bas
  - creusement en 800 mm à 40 m, pose d'un tubage de 692/4 mm, crépines à fils enroulés d'ouverture 2 mm de 14 à 35 m, massif 8-15 mm
  - nettoyages air lift et pompages de développement
  - pompages d'essai par paliers non enchaînés et pompage d'essai de 72 h au débit de 150 m<sup>3</sup>/h,
  - maîtrise des rejets de pompages exactement comme réalisée dans la phase de création du forage Fe1, par pose d'une canalisation aérienne provisoire de 2500 m et rejet dans le Loir. Cette phase a été autorisée par la DDT d'Eure et Loir pour la phase forage de reconnaissance.
  - Création d'une canalisation enterrée de 200 mm fonte de 1500 m permettant de raccorder le forage F1 au site du forage AEP existant de Prés Nollets (seconde phase du projet après réalisation du forage F1)
- Travaux diurnes dans le respect de la réglementation du travail et des règles de sécurité du personnel et environnementaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Deux pompes d'exploitation seront installées vers 12 m de profondeur.

Le débit de pompage en phase d'essai sera de maximum 150 m<sup>3</sup>/h.

Le débit de pompage en phase d'exploitation sera de maximum 120 m<sup>3</sup>/h.

Le volume d'exploitation annuel sera de maximum 870 000 m<sup>3</sup>/an pour l'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes du Bonnevalais.

Le prélèvement sera étalé sur toute l'année, avec des pointes estivales.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### Nomenclature Code de l'environnement

1.3.1.0. A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9 du code de l'environnement, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2 du code de l'environnement, ont prévu l'abaissement des seuils :

1° Capacité supérieure ou égale à 8 m<sup>3</sup>/h (A)

2° Dans les autres cas (D).

AUTORISATION - L'ouvrage se situe en ZRE Nappe de Beauce

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	40 m
Débit de pompage nominal	120 m <sup>3</sup> /h
Volume de prélèvement annuel	870 000 m <sup>3</sup> /an

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Bonneval

F1

X L93 : 582 906

Y L93 : 6 789 434

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Bonneval

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE nappe de Beauce
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les proches se trouvent à 1 km à l'Ouest Site FR2400553 : VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN et à 1 km au Sud directive oiseaux Site FR2410002 : BEAUCE ET VALLEE DE LA CONIE
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe de la craie Sénonienne - entité hydrogéologique 121AA01
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage et prélèvement dans la nappe de la craie Volume pompé annuel maximum : 870 000 m <sup>3</sup> /an.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun impact n'est prévisible sur les habitats ou les espèces inscrites au Formulaire Standard de Données des sites

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage sera créé sur l'emplacement du chantier du forage Fe1 existant, sur une zone de parcelle acquise par la Communauté de Communes du Bonnevalais, en zone agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic correspond aux déplacements des engins pendant la durée des travaux estimée à 2 mois. Les engins sont : foreuse, camion de transport. Le site est en pleine campagne et à 700 m de la route départementale RD17.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront strictement temporaires et liées aux opérations de travaux, sur les horaires de travail. Des mesures de protection contre le bruit sont mises en oeuvre, notamment par insonorisation des groupes électrogènes. L'entreprise respectera la réglementation sur les bruits de voisinage. En phase exploitation, aucune nuisance sonore ne sera perceptible, le seul équipement étant la pompe immergée à 40 m de profondeur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet en phase travaux produira des rejets d'eau claire lors des pompages d'essai d'une durée de 72 h, soit un volume d'environ 9 000 m3. Les eaux de rejet seront évacuées par la même voie que lors des travaux sur le forage Fe1 autorisé par la DDT d'Eure et Loir : une canalisation aérienne de 2500 m vers le pluvial de la ville de Bonneval et le Loir (voir annexes).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère la production de déchets inertes sous forme de débris de creusement (calcaires , marneux ou argileux) et de boue argileuse (bentonite). Cette dernière sera évacuée du site. Les débris de creusement seront stockés dans une fosse de décantation qui sera comblée. Aucun déchet dangereux n'est produit.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet se trouve en zone strictement agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux :

- Les risques de rejet accidentel d'hydrocarbures sont liés aux manutentions lors du remplissage du réservoir proche du forage. Il est recommandé de poser une bâche étanche sous la foreuse pour protéger le forage d'éventuelles pertes d'huiles ou d'hydrocarbures.
- Le réservoir et le groupe diesel seront équipés de caisson étanche évitant tout déversement de carburant sur le sol.
- Les produits dangereux et/ou polluants seront éloignés au maximum du forage.
- En cas de pollution accidentelle du forage, les services compétents seront informés sans délai (Préfecture, DDT,...)
- Les équipements seront équipés de dispositifs d'insonorisation. Les normes en la matière seront respectées.
- L'évacuation des eaux de pompage vers le Loir par les mêmes moyens que lors de la réalisation du forage Fe1 et autorisées par la DDT d'Eure et Loir, un contrôle strict de la turbidité de l'eau (lors de la phase Fe1, l'eau rejetée était de turbidité inférieure à 1 NTU).

En phase d'exploitation :

Aucun stockage d'hydrocarbure ne sera présent à proximité du forage qui sera alimenté par énergie électrique.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Respect de la norme AFNOR NF X10-999 d'août 2014 relative à la réalisation, le suivi et l'abandon des ouvrages de captage
- emprise au sol très limitée et sur une durée n'excédant pas 2 mois - pose de canalisation d'exploitation sur 1500 m
- incidence sur la ressource modérée à l'échelle de l'exploitation et du bassin d'alimentation du projet ( % de l'alimentation par les pluies efficaces en phase d'exploitation de 870 000 m3/an)
- absence d'incidence sur les eaux de surface et les milieux naturels
- absence de forage déclaré dans un rayon de 650 m autour du site. Incidence mesurée (pompage sur forage Fe1) de moins de 0,02 m sur le forage le plus proche. Incidence en phase exploitation de moins de de 0,04 m sur le plus proche.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Usages des eaux souterraines Annexe 8 : Incidences observées en pompage sur Fe1 - Incidences prévisionnelles en exploitation

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bonneval

le, 26 juin 2018

Signature

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
19 Rue Saint Roch 28300 BONNEVAL  
DU BONNEVALAIS